

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CAP-CHAT**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 2 mars 2015.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**      **Judes Landry, maire**  
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no. 1  
Régis Soucy, conseiller du district no. 2  
Simon Landry, conseiller du district no. 3  
Richard Émond, conseiller du district no. 4  
Sébastien Landry, conseiller du district no. 5  
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

**ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :**      Yves Boucher, directeur général et greffier  
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 20h00 après récitation de la prière.

**RÉS.01.03.15**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que **Monsieur Louis-Seize Sergerie**, conseiller du district no.6, soit et est nommé **maire suppléant de la Ville de Cap-Chat** pour les quatre (4) prochains mois.

**ADOPTÉ**

**RÉS.02.03.15**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que l'**ORDRE DU JOUR** soit approuvé en y ajoutant les points suivants :

- 23.a) Autoriser demande d'aide financière / Corporation de l'Aréna – 6 000.\$ - Budget rég.
- 23.b) Entériner l'embauche de trois (3) pompiers volontaires / Service Incendie.
- 23.c) Autoriser l'achat de calcium liquide – 12 000 litres / MRC de La Haute-Gaspésie – Budget rég.
- 23.d) Autoriser demande de soumission pour achat de sel à déglçage ± 350 T.M.
- 23.e) Autoriser travaux de peinture - Unité d'urgence / Gaspésie Débosselage – 8 000.\$ + tx – Budget rég.
- 23.f) Autoriser demande de commandite au Grand Défi Pierre Lavoie 2015 / 250.\$ - Budget rég.
- 23.g) Autoriser demande de subvention / Centre de Plein Air de Cap-Chat – 10 000.\$ - Budget rég.

**ADOPTÉ**

RÉS.03.03.15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du 2 février 2015 soit et est approuvé tel que présenté.

**ADOPTÉ**

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance à lire devant l'assemblée.

RÉS.04.03.15

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques **#6207 à #6226** ainsi que **#28367 à #28419**, pour un montant total de **131 889.23\$**, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉ**

RÉS.05.03.15

AUTORISER PRÉSENTATION DE DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC POUR DIFFÉRENTS TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE - ANNÉE 2015 ET AUTORISER SIGNATURE

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MANDATE le directeur général et greffier**, à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques toutes les **demandes de certificat d'autorisation nécessaires** à la réalisation des différents travaux sur le territoire de la municipalité, et ce, pour l'année 2015.

**ADOPTÉ**

RÉS.06.03.15

DEMANDE D'AUTORISATION AU MTQ – TRAVERSE DE LA ROUTE 132 / ANNÉE 2015 (AU BESOIN)

**ATTENDU QUE** la municipalité peut, en cours de l'année 2015, exécuter **des travaux d'urgence non planifiés**, dans l'emprise des routes sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (Route 132);

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'obtenir un **permis d'intervention du ministère des Transports du Québec** pour intervenir sur les routes dont la responsabilité incombe au MTQ;

**ATTENDU QUE** cette **demande d'autorisation est valide** pour la période s'échelonnant du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015**;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **DEMANDE** au ministère des Transports du Québec de :

- Lui accorder une permission de voirie pour tous les travaux d'urgence non planifiés;
- Qu'aucun dépôt de garantie ne soit exigé du MTQ pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix milles dollars (10 000.\$);
- Que le directeur général et greffier soit et est autorisé à signer toutes les demandes de permis nécessaires.

**ADOPTÉ**

**RÉS.07.03.15**

**APPROUVER TABLEAU « RESPONSABILITÉS DES ÉLUS - DÉPARTEMENTS - DOSSIERS »**

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que les dossiers municipaux soient sous la responsabilité des élus et qu'ils soient répartis de la façon suivante, à savoir :

<b>RESPONSABILITÉS DES ÉLUS / DÉPARTEMENTS DOSSIERS</b>	
<b>JUDES LANDRY</b> Administration financière MRC-CLD Gestion des ordures Syndicat D'office sur tous les comités	
<b>PIERRE-YVES LÉVESQUE – District # 1</b> Voirie & Neige Terrains & édifices Urbanisme Éclairage public SOGERCA	<b>RÉGIS SOUCY – District # 2</b> Centre de Plein Air Sécurité civile - Pompiers Urbanisme Village-Relais Projet Rivière Cap-Chat Office municipal d'habitation
<b>SIMON LANDRY – District # 3</b> Corporation de l'Aréna C.L.A.P.E. Unité régionale du sport et des loisirs	<b>RICHARD ÉMOND – District # 4</b> Office municipal d'habitation Culture Maison des Jeunes
<b>SÉBASTIEN LANDRY – District # 5</b> Nuisances Terrains & édifices Aqueduc – égout – eaux usées	<b>LOUIS-SEIZE SERGERIE – District # 6</b> Bibliothèques Enfouissement Corporation de l'Aréna

**ADOPTÉ**

**RÉS.08.03.15**

**ACCEPTER PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE MATANIE – PROGRAMMATION DES TRAVAUX AU MAMOT – TECQ 2014-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a annoncé aux municipalités, lors de récentes rencontres régionales, la reconduction du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) » pour la période 2014-2018, dans le but de permettre aux municipalités la réalisation de projets liés aux infrastructures municipales;

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle programmation de travaux admissibles doit être préparée afin de planifier d'éventuels travaux d'infrastructures pour les années 2014-2018 et qu'il est important de se préparer dès maintenant pour se positionner en tête de liste parmi les demandes d'approbation qui seront soumises au MAMOT dans le but de commencer des travaux dans les meilleurs délais;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** la proposition de services professionnels en génie civil de la MRC de La Matanie relative à la préparation de la programmation de travaux à présenter au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

**ADOPTÉ**

**RÉS.09.03.15**

**AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ASSISTANCE TECHNIQUE DE TRANSFERT DES DOCUMENTS / BPR GROUPE-CONSEIL – 87.50\$ + TX – PROGRAMME TECQ**

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#10015614 du 09-02-2015) de **BPR Groupe-Conseil**, au montant de **87.50\$ + taxes**, relative à l'assistance technique apportée pour le transfert des documents à la firme « Les Solutions IDC Inc. » dans le cadre du Projet d'assainissement des eaux usées; le coût étant approprié à même la **subvention à recevoir dans le cadre du Programme de retour de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.**

**ADOPTÉ**

**RÉS.10.03.15**

**ATTESTER UTILISATION DES COMPENSATIONS DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2014 + REDDITION DE COMPTES & AUTORISER SIGNATURE**

**ATTENDU QUE** le **ministère des Transports du Québec** a versé une compensation de 56 777.\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de **l'annexe A** dûment signée par la trésorière identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe, soit la firme Deloitte S.E.N.C.R.L., présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes **l'annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **INFORME** le *ministère des Transports du Québec* de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.**

**ADOPTÉ**

**RÉS.11.03.15**

**AUTORISER LA DEMANDE D'APPUI À LA MISSION DE PRO-CONSIGNE QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la consigne est le seul système permettant de recycler 100% de la matière récupérée (verre, plastique, aluminium);

**CONSIDÉRANT QUE** grâce à un tri à la source par le consommateur, la consigne contribue à hausser la qualité et la valeur des matières récupérées;

**CONSIDÉRANT QUE** la consigne permet d'atteindre des taux de récupération inégalés, soit de 98% pour les contenants à remplissage multiple de bière et de 76% pour les contenants à remplissage unique (bière et boissons gazeuses);

**CONSIDÉRANT QUE** le système de consignation ne coûte rien aux contribuables, aux municipalités ou à l'État québécois, car ce sont les principes de pollueur-payeur et de responsabilité élargie des producteurs qui sous-tendent la pérennité du système;

**CONSIDÉRANT QUE** la consigne assure le maintien de plusieurs centaines d'emplois de qualité au Québec dans les secteurs de la production, de la distribution, du traitement, de la récupération et de la fabrication des contenants;

**CONSIDÉRANT QUE** la consigne représente un outil permettant de soutenir financièrement des organismes communautaires et des personnes dans le besoin;

**CONSIDÉRANT QUE** les systèmes de consigne et de collecte sélective sont complémentaires et doivent fonctionner en synergie, si l'on veut récupérer le plus de matières possible;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs entreprises et organismes travaillent présentement pour abolir le système public de consignation au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le maintien, la bonification et l'élargissement de la consigne pourraient résulter, entre autres, en des économies pour les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** Pro-Consigne Québec regroupe plus de 80 organismes environnementaux, entreprises privées, associations, syndicats et municipalités qui ont à cœur le maintien et la bonification des systèmes de consigne publique et privée au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** Pro-Consigne Québec a pour mission détourner de l'élimination du plus grand nombre de contenants qui soit et contribuer à hausser la qualité des matières recyclables récupérées en maintenant et en améliorant le système de consignation actuel;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de contribuer à la réalisation de sa mission, Pro-Consigne Québec fait la promotion d'actions et de mesures concrètes, notamment :

- L'augmentation des montants de consignation sur certains types de contenants;
- L'élargissement de la consigne à d'autres types de contenants ou de boissons;
- L'évaluation de la pertinence d'implanter différents types de consignes en fonction des contenants mis en marché;
- L'amélioration de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation face à l'importance du système de la consignation des contenants au Québec;
- L'évaluation des systèmes de retour des contenants consignés afin d'en faciliter leur utilisation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPUIE** la mission de Pro-Consigne Québec et devienne ainsi membre du projet et qu'une copie certifiée de ladite résolution soit transmise par les autorités de la Ville au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au député de Gaspé, M. Gaétan Lelièvre.

**ADOPTÉ**

**RÉS.12.03.15**

**CONFIRMATION DE NON-UTILISATION DES NOUVELLES INFRASTRUCTURES DU SYSTÈME DES EAUX USÉES DE LA MUNICIPALITÉ PAR L'USINE ORBITE ALUMINE DE CAP-CHAT (HPA)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Cap-Chat doit mettre en place, d'ici 2020, des infrastructures pour intercepter et assainir les eaux usées de son réseau d'égout;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usine Orbite de Cap-Chat va générer, avec sa production d'alumine de haute pureté, des eaux usées qui ne seront pas compatibles avec le traitement biologique projeté de la municipalité dans son projet d'interception et d'assainissement des eaux usées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **CONFIRME** à M. Simon Bélanger, ingénieur, à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), que les **eaux usées industrielles produites par l'usine Orbite de Cap-Chat (HPA) ne seront pas raccordées au futur projet d'interception et de traitement des eaux usées de la municipalité.**

**ADOPTÉ**

**RÉS.13.03.15**

**DÉCRÉTER LE MOIS D'AVRIL « MOIS DE LA JONQUILLE »**

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

**CONSIDÉRANT QUE** grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

**CONSIDÉRANT QUE** près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le « Mois de la jonquille », et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints du cancer et dans la lutte contre la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le « Mois de la jonquille » pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **DÉCRÈTE** que le mois d'avril soit le « *Mois de la jonquille* » et **ENCOURAGE** la *population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.*

**ADOPTÉ**

**RÉS.14.03.15**

**AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BANC / LES ARCHITECTES PROULX ET SAVARD INC. – 8 050.\$ + TX – FSTD**

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#15119 du 29-01-2015) de « **Les Architectes Proulx et Savard Inc.** », au montant de **8 050.\$ +taxes**, relative aux services professionnels rendus dans le cadre du *Projet de réaménagement du Banc à l'embouchure de la Rivière Cap-Chat*; le coût étant approprié au **Fonds de soutien aux territoires en difficulté.**

**ADOPTÉ**

RÉS.15.03.15

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT DE LAMES (COUTEAUX) / ÉQUIPEMENTS SMS – 1 380.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#PSI/20089163 du 18-02-2015) de « **Équipement SMS** », au montant de **1 380.\$ + taxes**, concernant l'achat de lames (couteaux) pour la niveleuse; le coût étant approprié au **budget régulier**.

**ADOPTÉ**

RÉS.16.03.15

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENTS INCENDIE / THIBAUT & ASSOCIÉS – 1 036.95\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#511414 du 28-01-2015) de « **Thibault & Associés** », au montant de **1 036.95\$ + taxes**, ayant trait à la vérification et à l'entretien annuel de certains équipements du Service incendie (inspection visuelle, tests de pression, boyaux et pompe); le coût étant approprié au **budget régulier**.

**ADOPTÉ**

RÉS.17.03.15

ACCEPTER ENTENTE TRIENNALE 2015-2017 « RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE EN GASPÉSIE » & AUTORISER SIGNATURE / 2 000.\$ PAR ANNÉE – PACTE RURAL

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** l'entente triennale à intervenir dans le cadre du projet de photographie intitulé « *Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie* », pour la période 2015-2016-2017, et **AUTORISE** le maire et le directeur général-greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente.

Il est, de plus, résolu qu'une somme de **2 000.\$ par année** soit versée à l'organisme visé et que le coût soit approprié à même l'enveloppe budgétaire du **Pacte rural**.

**ADOPTÉ**

RÉS.18.03.15

ACCEPTER DÉROGATION MINEURE – M. MARIO-PIERRE LÉVESQUE

Suite au rapport daté du 29 janvier 2015 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié dans le journal Le Riverain en date du 11 février 2015;

Suite à la consultation publique tenue le 2 mars 2015 (aucune question de l'assistance);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une **dérogation mineure** à l'immeuble situé sur la rue Notre-Dame Ouest à Cap-Chat, lot P 10 A-1, du Rang Un, Canton Romieu (zone Ea.3), à savoir :

- **D'autoriser qu'un lot riverain non desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égoût ait une superficie de 3 573,3 m<sup>2</sup> au lieu de 3 750 m<sup>2</sup>, soit 176,7 m<sup>2</sup> de moins que le minimum requis pour l'obtention d'un lot distinct.**

**ADOPTÉ**

RÉS.19.03.15

ACCEPTER DÉROGATION MINEURE – M. JEAN PELLETIER

Suite au rapport daté du 29 janvier 2015 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié dans le journal Le Riverain en date du 11 février 2015;

Suite à la consultation publique tenue le 2 mars 2015 (aucune question de l'assistance);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une **dérogation mineure** à l'immeuble situé au 3, Route du Cap à Cap-Chat, lot P K5-1, du Rang 3, Canton Cap-Chat (zone Ea.8), à savoir :

**-D'autoriser qu'une véranda fermée, de type solarium non habitable, empiète de 0,28 m dans la marge de recul avant fixée à 9,0 m. La construction projetée, effectuée dans le prolongement de la façade existante de la maison, serait donc à 8,72 m de l'emprise de la route à son point le plus rapproché du côté Est.**

**ADOPTÉ**

#### RÉS.20.03.15

#### ACCEPTER DÉROGATION MINEURE – M. VALMONT PARENT

Suite au rapport daté du 29 janvier 2015 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié dans le journal Le Riverain en date du 11 février 2015;

Suite à la consultation publique tenue le 2 mars 2015 (aucune question de l'assistance);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une **dérogation mineure** à l'immeuble situé au 204, Chemin Landry à Cap-Chat, lot P 46, du Rang 6, Canton Cap-Chat (zone Eaf.15), à savoir :

- Régulariser un agrandissement de chalet réalisé avant 1996 dans la bande riveraine fixée à 20,0 m, empiètement de 14,68 m;
- Régulariser la construction d'un perron et d'une galerie réalisés avant 1996 dans la bande riveraine fixée à 20,0 m, empiètement de 14,68 m;
- Régulariser un agrandissement de chalet dérogatoire supérieur à la superficie permise;
- Régulariser l'agrandissement de chalet, soit environ 15,0 m<sup>2</sup> de superficie construit avec un empiètement de 2,18 m dans la marge de recul arrière fixée à 7,50 m;
- Régulariser la construction d'un perron d'environ 3,50 m<sup>2</sup> de superficie construit avec un empiètement de 1,20 m dans la marge de recul arrière fixée à 7,50 m;
- Régulariser la hauteur d'un garage isolé, soit 4,75 m au lieu de 4,50 m tel que demandé;
- Autoriser le lotissement pour un cadastre. Le terrain est sans privilège au lotissement, il est non desservi ayant une superficie de 3 283,0 m<sup>2</sup> au lieu de 3 750,0 m<sup>2</sup> tel que requis pour un lot riverain et ayant une profondeur moyenne inférieure à 60,0 m, soit 52,0 m.

Il est, de plus, résolu que la présente dérogation mineure soit accordée **CONDITIONNELLEMENT** aux exigences énumérées ci-dessous :

- Revitalisation de la bande riveraine sur une largeur minimum de cinq (5) mètres de la ligne naturelle des hautes eaux;
  - Dépôt à la municipalité d'un plan d'aménagement paysager du projet de revitalisation avant le 1<sup>er</sup> septembre 2015;
  - Approbation dudit plan d'aménagement paysager par l'inspecteur en bâtiment responsable du dossier.

**ADOPTÉ**

RÉS.21.03.15

ADOPTION DU RÈGLEMENT No. 235-2015 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION VISANT À ACCORDER UNE SUBVENTION DE TAXE FONCIÈRE POUR TOUTES NOUVELLES CONSTRUCTIONS D'HABITATION UNIFAMILIALE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que le **RÈGLEMENT NO.235-2015** établissant un **Programme de revitalisation visant à accorder une subvention de taxe foncière pour toutes nouvelles constructions d'habitation unifamiliale sur le territoire de la Ville de Cap-Chat** soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que le présent **RÈGLEMENT No. 235-2015** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

**ADOPTÉ**

RÉS.22.03.15

AUTORISER DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / CORPORATION DE L'ARÉNA – 6 000.\$- BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une aide financière à la **Corporation de l'Aréna de Cap-Chat**, au montant de **6 000.\$**, dans le but de permettre à l'organisme de pallier à ses engagements financiers; le coût étant approprié au **budget régulier**.

**ADOPTÉ**

RÉS.23.03.15

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE TROIS (3) POMPIERS VOLONTAIRES / SERVICE INCENDIE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Cap-Chat possède présentement un effectif de dix pompiers volontaires;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'un appel d'urgence, un minimum de huit pompiers est nécessaire pour répondre à tous les genres d'appel, et ce, conformément au schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT** la raison évoquée ci-dessus, la municipalité doit faire appel, lors de chaque intervention, à ses confrères de Sainte-Anne-des-Monts afin de s'assurer du respect des normes en vigueur et permettre aux pompiers d'effectuer leurs tâches de façon sécuritaire;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité d'augmenter la brigade jusqu'à environ vingt pompiers volontaires;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ENTÉRINE** l'embauche de trois (3) pompiers volontaires, soient **Messieurs Sébastien Landry, Steve Daraïche et Styven Therrien**, en date du **5 janvier 2015**, et que leur **rémunération soit versée en fonction de la « Section 1 R » de la classe salariale** prévue par le Service de protection incendie pour l'exercice financier 2015.

**ADOPTÉ**

**RÉS.24.03.15**

**AUTORISER ACHAT DE CALCIUM LIQUIDE – 12 000 LITRES / MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE – BUDGET RÉG.**

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de faire front commun pour l'achat de calcium liquide et ainsi bénéficier des meilleurs prix possibles;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins de la municipalité, pour l'année 2015, représentent une quantité de douze milles litres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'achat de douze milles litres (12 000) de calcium liquide**, au coût négocié par la MRC de La Haute-Gaspésie; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

**ADOPTÉ**

**RÉS.25.03.15**

**AUTORISER DEMANDE DE SOUMISSION POUR ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE ± 350 T.M.**

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à une **demande d'appel d'offres par voie d'invitation écrite pour l'achat de ± 350 tonnes métriques de sel à déglacage**.

**ADOPTÉ**

**RÉS.26.03.15**

**AUTORISER TRAVAUX DE PEINTURE – UNITÉ D'URGENCE / GASPÉSIE DÉBOSSÉLAGE – 8 000.\$ + TX – BUDGET RÉG.**

**CONSIDÉRANT** le mauvais état de la peinture d'un camion incendie, soit l'Unité d'urgence;

**CONSIDÉRANT** la cotation reçue en date du 2 mars 2015 de Gaspésie Débosselage pour effectuer les travaux de peinture sur ledit camion;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le garage **Gaspésie Débosselage de Sainte-Anne-des-Monts** à effectuer les **travaux de peinture sur le camion incendie « Unité d'urgence »** tels que proposés dans la cotation datée du 2 mars 2015, pour un montant de l'ordre de **8 000.\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

**ADOPTÉ**

**RÉS.27.03.15**

**AUTORISER DEMANDE DE COMMANDITE AU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE 2015 / 250.\$ - BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **CONTRIBUE** financièrement, pour la somme de **250.\$**, à l'**événement du Grand Défi Pierre Lavoie 2015**, course à pied à relais entre Québec et Montréal effectuée par des élèves de niveau secondaire; le coût étant approprié au **budget régulier**.

**ADOPTÉ**

RÉS.28.03.15

AUTORISER DEMANDE DE SUBVENTION / CENTRE DE PLEIN AIR DE CAP-CHAT – 10 000.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une subvention de **dix milles dollars** (10 000.\$) servant à couvrir les dépenses courantes d'opération du **Centre de Plein Air de Cap-Chat**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

**ADOPTÉ**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire informe l'assistance qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal se tiendra mercredi, le 11 mars 2015, à 20h00, pour l'adoption du Rapport financier 2014.

Il est 20h35 et il est proposé par **RICHARD ÉMOND** que l'assemblée soit et est levée.

---

**JUDES LANDRY**  
**MAIRE**

---

**YVES BOUCHER**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**